Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260120-2026_01_06-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents :
Danie BERNARD, Xavier BERTHOU, Kévin COIGNAT, Laurence CORNEC, Stéphane COTTY, Stéphane FAILLER, Karine HERVIOU, Sabrina LE ROUZIC, Mathieu PINSEC, Vincent MAGUET, Lutske ZUURBIER (arrivée à 19 heures 7 minutes pour la délibération 2026 01 03)

Absents excusés :

Dominique BAIL donne procuration à Xavier BERTHOU
Sophie CONNAN donne procuration à Karine HERVIOU
Vincent BOULANGER

Le quorum est atteint.

Délibération 2026 01 06 / Fixation du prix de vente du raticide

Monsieur Le Maire rappelle le fonctionnement de la distribution de raticide aux habitants de Plounévézel et présente le tarif du raticide acheté par la commune de Plounévézel auprès de l'entreprise APA de Plouvorn.

Le prix d'achat de de 83.70 € HT soit 100.44 € TTC pour une quantité totale de 10 kg.

Monsieur Le Maire propose la vente de raticides a décidé de procéder à la vente 12 sachets de raticide de 25 g au prix de 3 € TTC (Prix coutant)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la vente de raticides au prix de 3.00 € TTC les 12 sachets.

Pour copie conforme,
Le 20 janvier 2026

Le Maire,
Stéphane COTTY

MAIRIE DE PLOUNEVEZEL (Finistère)